



Pour diffusion immédiate : 30/01/2024

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL LANCE LA PREMIÈRE PHASE DU NOUVEAU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES PAYÉES PAR LES EMPLOYEURS AGRICOLES EN 2024

Elle invite les agriculteurs qui y sont éligibles à s'inscrire dès maintenant et à commencer à tenir le décompte des heures supplémentaires effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet, afin de percevoir un remboursement ultérieur, dans le courant de l'année

Ce crédit d'impôt fait partie du plan mis en place par la gouverneure pour soutenir les agriculteurs de New York et leurs employés, et atteindre les objectifs de production alimentaire

La gouverneure Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui l'ouverture du portail d'accès anticipé au nouveau crédit d'impôt pour les heures supplémentaires payées par les employeurs agricoles. Les agriculteurs peuvent désormais s'y inscrire et commencer à rassembler les documents requis pour demander un remboursement. Dans le courant de l'année, les employeurs agricoles qui sont éligibles à ce crédit d'impôt pourront déposer une demande auprès du Département de l'agriculture et des marchés afin d'obtenir un certificat d'acompte pour les heures supplémentaires payées à leurs employés entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2024. Cette mesure, présentée alors que s'ouvre la saison des impôts, fait partie du plan mis en place par la gouverneure Hochul pour soutenir les agriculteurs new-yorkais par une série d'initiatives et de crédits d'impôt inédits ou revus à la hausse.

« Nos agriculteurs et ouvriers agricoles sont essentiels à notre économie. Je veux faire tout ce qui est en mon pouvoir pour leur permettre de s'épanouir dans leur travail et d'approvisionner les tables new-yorkaises en produits frais et locaux, **a déclaré la gouverneure Hochul**. Le crédit d'impôt pour les heures supplémentaires payées par les employeurs agricoles fait partie de cet effort. Il vise à réduire la charge fiscale qui pèse sur les exploitations, pour leur permettre de continuer à rétribuer justement leurs équipes qui travaillent dur. J'invite tous les agriculteurs éligibles à découvrir ce programme, à s'inscrire et à s'entretenir avec leur conseiller fiscal pour préparer leur demande, dans le cours de l'année. »

Le crédit d'impôt pour les heures supplémentaires payées par les employeurs agricoles est un dispositif de remboursement dédié aux employeurs éligibles ayant payé des heures supplémentaires après le 1^{er} janvier 2024, sur la base de l'introduction progressive du seuil de paiement des heures supplémentaires dans l'État de New York. Les agriculteurs peuvent demander ce crédit remboursable si eux-mêmes ou leur exploitation :

- sont [éligibles](#) ; et
- emploient des ouvriers agricoles éligibles, ayant perçu des heures supplémentaires payées qui répondent aux critères.

Il est recommandé aux employeurs agricoles de préparer leur dossier de demande pour cette année en suivant les étapes suivantes :

- Vérifier qu'ils sont enregistrés avec un [identifiant NY.gov ID sur My.NY.gov](#).
- Évaluer [l'éligibilité de l'employeur agricole](#) en vérifiant s'il remplit les exigences de revenus pour son type de déclaration d'impôts, à la fin de l'année fiscale.
- S'entretenir avec leurs comptables et leurs conseillers fiscaux pour s'assurer que les informations requises sont enregistrées sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 juillet de cette année.
- Enregistrer leur exploitation agricole sur le portail en ligne dès maintenant, s'ils ont l'intention de demander l'acompte en 2024. Pour accéder au portail de demande en ligne, consultez le site : [taxcredit.agriculture.ny.gov](#).
- Choisir de déléguer leur autorité à un représentant (p. ex., un conseiller fiscal) qui remplira et déposera le formulaire de demande en leur nom dans le cours de l'année (facultatif).

Un guide est disponible pour aider les agriculteurs dans ces étapes préparatoires sur [agriculture.ny.gov/user-guide-farm-employer-overtime-credit-advance](#).

Après le 31 juillet, les employeurs agricoles pourront renseigner les formulaires de salaire sur le portail et déposer une demande auprès du Département de l'agriculture et des marchés (Department of Agriculture and Markets, AGM) afin d'obtenir un certificat d'acompte pour les heures supplémentaires payées entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet. Les demandes doivent être soumises à l'AGM avant le 30 septembre. Après vérification des critères d'éligibilité, l'AGM éditera un certificat de paiement d'acompte pour tous les employeurs agricoles dont le dossier aura été approuvé. Ce certificat de paiement d'acompte permettra aux agriculteurs ou aux propriétaires d'exploitation (partenaires ou actionnaires, par exemple) de demander leur part de l'acompte auprès du Département des impôts et des finances de l'État de New York (Department of Tax and Finance, DTF). Cette demande doit être déposée avant le 1^{er} novembre au plus tard, via le compte [services en ligne](#) du DTF.

Des informations et des ressources supplémentaires, avec notamment les principales dates, ainsi qu'un tableau indiquant les prochains événements pédagogiques lorsqu'ils seront programmés, seront disponibles sur le site du Département de l'agriculture et des marchés : agriculture.ny.gov/farming/farm-employer-overtime-credit-advance et sur le site du DTF : tax.ny.gov/pit/credits/farm-employer-overtime-credit.htm. Pour toute question, écrire à farmOTadvance@agriculture.ny.gov ou appeler le [\(518\) 457-7076](tel:5184577076).

Richard A. Ball, commissaire au Département de l'agriculture et des marchés, a déclaré : « Le travail agricole est un point essentiel. Au niveau de l'État, nous œuvrons pour permettre aux agriculteurs d'avoir les ressources dont ils ont besoin pour rémunérer leur personnel et atteindre leurs objectifs de production alimentaire. J'encourage les agriculteurs à se renseigner sur les ressources mises à leur disposition, à découvrir le programme de crédit d'impôt pour les heures supplémentaires payées par les employeurs agricoles et à consulter leurs conseillers fiscaux et leurs comptables afin de bénéficier de cette belle opportunité. »

Le crédit d'impôt pour les heures supplémentaires payées par les employeurs agricoles a été créé par la gouverneure Hochul dans le cadre de son [engagement 2022 de l'état de l'État](#). L'objectif était d'aider les agriculteurs à faire face aux difficultés liées au coût du travail agricole, l'un des coûts de production agricole à la croissance la plus rapide, à New York. Le plan a permis l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour les heures supplémentaires, accessible aux exploitations de toute taille au sein de l'État de New York, afin de compenser la rapide hausse des coûts pour les agriculteurs. La gouverneure Hochul a également revu à la hausse un crédit d'impôt existant sur la main-d'œuvre et élargit un crédit d'impôt sur les équipements afin de compléter le travail des employés et de remédier aux pénuries de main-d'œuvre.

Cette année, [l'état de l'État 2024 de la gouverneure Hochul comprend](#) plusieurs propositions majeures visant à stimuler l'industrie laitière et agricole de New York, les programmes de formation de la main-d'œuvre et les opportunités de leadership et d'éducation pour les jeunes. Ces initiatives visent à renforcer le secteur agricole et à promouvoir un avenir plus résilient pour nos secteurs agricole, alimentaire et forestier.

###

D'autres informations sont disponibles sur www.governor.ny.gov.
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)